



Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20190213-2019-14-DE
Date de télétransmission : 05/03/2019
Date de réception préfecture : 05/03/2019

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 13 FÉVRIER 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019-14

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

14 – Signature de la convention n° 2019-01-03 de partenariat au programme national « l'abeille, sentinelle de l'environnement » avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF)

L'an deux mille dix-neuf, le treize février à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 7 février 2019, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

Date de la convocation : le 7 février 2019

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat

Liste des Vice-Président(e)s du SIAH : Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Antoine ESPIASSE, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président

Secrétaire de séance : Richard ZADROS - Délégué titulaire de la Commune de SAINT-WITZ

Présents : 42

CARPF :

Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Christian CAURO et Sympson NDALA (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Chantal TESSON-HINET et Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Claude VERGET (Commune de LOUVRES), Alain SORTAIS et Brigitte CARDOT (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) Alain GOLETTA (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE)

CAPV :

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent et représenté : 1

CARPF :

Francis COLOMIES (Commune de LE MESNIL-AUBRY) a donné pouvoir à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Présents sans droit de vote : 5

CARPF :

Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY)
Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE)
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

C3PF :

Lionel LEGRAND (Commune de MAREIL-EN-FRANCE)

CAPV :

Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

14 – Signature de la convention n° 2019-01-03 de partenariat au programme national « l'abeille, sentinelle de l'environnement » avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF)

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) a lancé en 2005 un plan d'action au niveau national intitulé « L'abeille, sentinelle de l'environnement » afin d'alerter le grand public sur la situation inquiétante des abeilles et ainsi tenter de protéger aussi bien l'abeille que l'apiculture qui en dépend. Un nombre croissant d'institutions et d'entreprises privées adhèrent à ce programme, conscientes de l'importance de la préservation de cette faune pollinisatrice pour la sauvegarde de nos cultures et de la biodiversité.

Le programme « abeille sentinelle de l'environnement » comprend :

- L'adhésion des partenaires à la Charte « Abeille sentinelle de l'environnement » ;
- L'installation d'un rucher sur le territoire du partenaire ;
- Le suivi de ce rucher et la récolte de miel et son conditionnement par des apiculteurs locaux ;
- Les actions de communication autour du rucher et de l'engagement du partenaire en faveur de l'apiculture et de la biodiversité au niveau national.

Le syndicat et l'UNAF avaient passé une convention en 2016 pour installer 4 ruches sur le site du syndicat. Cette convention étant arrivée à son terme le 31 décembre 2018, le syndicat souhaite renouveler son partenariat avec l'UNAF.

Dans le cadre de la signature de cette convention de partenariat, le SIAH versera à l'UNAF la somme annuelle de 11 000 € TTC, soit un montant global de 33 000 € TTC sur 3 ans.

Les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 6188.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Maurice MAQUIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention n° 678 relative au partenariat au programme national, « l'abeille, sentinelle de l'environnement » qui est arrivée à son terme le 31 décembre 2018,

Considérant le projet de convention n° 2019-01-03 relative au partenariat au programme national « l'abeille, sentinelle de l'environnement »,

Considérant la somme de 11 000 € TTC par an à verser par le SIAH à l'UNAF, soit 33 000 € TTC sur la durée globale de la convention (3 ans),

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention relative au partenariat au programme national « l'abeille, sentinelle de l'environnement »,


PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES


14 – Signature de la convention n° 2019-01-03 de partenariat au programme national « l'abeille, sentinelle de l'environnement » avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS, À 42 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS :

- 1- Approuve la convention n° 2019-01-03 avec l'UNAF portant sur le partenariat au programme national « l'abeille, sentinelle de l'environnement »;**
- 2- Prend acte que la convention prévoit le versement de 11 000 € TTC, soit 33 000 € TTC sur 3 ans au titre de la convention de partenariat;**
- 3- Prend acte que les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences eaux pluviales et GÉMAPL, chapitre 011, article 6188;**
- 4- Et autorise le Président à signer la convention, ainsi que tous les actes relatifs à cette convention;**

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 13 février 2019

Guy MESSAG

Président du Syndicat
Maire honoraire de LOUVRES.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 05.03.19
Affichée le : 07.03.19
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.